

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **24**
Représentés : **9**

Qui ont pris part à la délibération : **33**

Date de la convocation : **21/06/2022**

Date d'affichage : **22/06/2022**

**de la commune de COGOLIN
Séance du mardi 28 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le **vingt-huit juin** à 18h30, le conseil municipal de cette commune convoqué, s'est réuni à la **Bastide Pisan**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Christiane LARDAT – Gilbert UVERNET – Audrey TROIN – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Erwan DE KERSAINTGILLY – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER – Jean-Paul MOREL – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Margaret LOVERA – Michaël RIGAUD – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY -

POUVOIRS :

Patrick GARNIER à Christiane LARDAT / Jacki KLINGER à Gilbert UVERNET / Elisabeth CAILLAT à Margaret LOVERA / Corinne VERNEUIL à Patricia PENCHENAT / Isabelle BRUSSAT à Liliane LOURADOUR / Florian VYERS à Michaël RIGAUD / Christelle DUVERNET à Francis LAPRADE / Audrey MICHEL à Isabelle FARNET-RISSO / Jean-François BERNIGUET à Marc Etienne LANSADE /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

La société COGEDIM envisage de déposer un permis de construire sur l'unité foncière composée des parcelles BD n° 130 et BD n° 1 sises lieu-dit Cogolin Plage, d'une contenance totale de 121 743 m².

Le projet consiste en la réalisation de 290 logements de type T1 à T4 répartis en 7 bâtiments. 453 places de stationnement seront créées. Elles seront situées sous les bâtiments et en extérieur. La construction sera essentiellement concentrée sur l'espace déjà bâti côté Est de la parcelle BD n° 130.

N° 2022/073

AUTORISATION DONNEE A COGEDIM MEDITERRANEE DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE SUR LES PARCELLES BD N° 130 ET BD N° 1 – COGOLIN PLAGE

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le 07 JUL. 2022 N° 2022-788

ID : 083-218300424-20220628-DCM2022_73-DE

CM du 28/06/2022

N° 2022/073

AUTORISATION DONNEE A COGEDIM MEDITERRANEE DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE SUR LES PARCELLES BD N° 130 ET BD N° 1 – COGOLIN PLAGE

La surface de plancher envisagée est d'environ 19 000 m².

Préalablement à la vente du terrain, il convient d'autoriser la société COGEDIM MEDITERRANEE, 50, impasse Kipling, 83600 Fréjus représentée par Monsieur Vincent COINAUD ou toute société la représentant ou à elle substituée, à déposer les autorisations d'urbanisme sur les parcelles communales pour la réalisation de l'ensemble immobilier à vocation de logements.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'urbanisme ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant que la société COGEDIM envisage de déposer un permis de construire sur l'unité foncière composée des parcelles BD n° 130 et BD n° 1 sises lieu-dit Cogolin Plage, d'une contenance totale de 121 743 m² ;

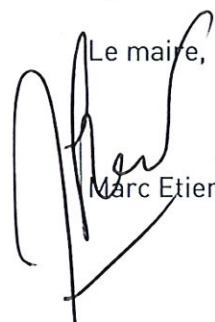
Considérant la nécessité d'autoriser la société COGEDIM MEDITERRANEE, 50, impasse Kipling, 83600 Fréjus représentée par Monsieur Vincent COINAUD ou toute société la représentant ou à elle substituée, à déposer les autorisations d'urbanisme sur les parcelles communales pour la réalisation de l'ensemble immobilier à vocation de logements.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'AUTORISER la société COGEDIM MEDITERRANEE, 50, impasse Kipling, 83600 Fréjus représentée par Monsieur Vincent COINAUD ou toute société la représentant ou à elle substituée, à déposer les autorisations d'urbanisme sur les parcelles appartenant à la commune cadastrées section BD n° 130 et BD n° 1 sises lieu-dit Cogolin Plage, d'une contenance totale de 121 743 m² pour la réalisation de l'ensemble immobilier à vocation de logements.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE – 25 POUR – 8 CONTRE** (Audrey MICHEL – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY).

Le maire,



Marc Etienne LANSADE

